



Inscription Pédibus enfant

Ligne 2 – Chapelle

2024 - 2025

Participation : 2 € par an et par enfant (pas de chèque)



Nom Prénom de l'enfant

Adresse postale complète

.....

Enseignant(e)..... Classe

Destination* : école **élémentaire** ou **maternelle** (* Cochez la case utile)

Particularité (le cas échéant, allergie alimentaire ?) :

Besoin d'une chasuble jaune (3 €)* – Si oui, taille (âge) ans

Horaires et planning de l'enfant**

** Placez une croix dans le point de **départ** de l'enfant pour chacun des jours de présence de l'enfant. Indiquez « 1/2 » si 1 semaine sur 2, ou « occasionnel » si de temps en temps.

Départ	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Chapelle 8h05				
Rue d'Aix 8h08				
Rue des Fours 8h12				
Place de l'Horloge 8h15				
Élémentaire par le tunnel 8h20				
Maternelle 8h25				

Coordonnées des parents :

Tél. pour vous contacter en cas d'urgence :

.....

Adresse électronique (pour information) :

Date :

Signature :

Notez les n° de tél. des « pilotes de ligne » : **Marie-Christine 06 72 16 23 00 – William 06 27 10 81 04**

AUTORISATION POUR PARUTION DE PHOTOGRAPHIE SUR LES SUPPORTS DE COMMUNICATION DE VINON SUR VERDON

PRESSE RÉGIONALE – SITE INTERNET – ÉCHO DE VINON – RÉSEAUX SOCIAUX
DIAPORAMA ET VIDÉO DES VŒUX DU MAIRE

Pour un mineur

Je soussigné(e) M./Mme..... (1)

autorise / n'autorise PAS (biffez la mention inutile)

l'association L'École à Pattes de Vinon sur Verdon (« Pédibus ») et
Monsieur le Maire de Vinon sur Verdon à faire paraître la photographie de
mon enfant(2)
sur les supports de communication cités en titre.

Fait à Vinon sur Verdon, le

Signature du représentant légal de l'enfant

(1) Nom et prénom du représentant légal du mineur

(2) Nom et prénom du mineur

Cette autorisation, le cas échéant, a vocation permanente, c'est-à-dire qu'elle est valable d'une année à l'autre. Vous disposez cependant du droit de la révoquer à tout moment. Cette autorisation ne se substitue en aucun cas à une autorisation directe accordée à la mairie. Elle disparaîtra automatiquement lorsque vos enfants quitteront l'école élémentaire pour accéder au collège.

Pour toute information, il vous suffit de contacter :

- Le responsable de l'association « Pédibus » : william.piette@free.fr
- Le service Communication de la mairie : vinon-communication@vinon-sur-verdon.fr